

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2747

commission principale : développement économique

objet : **Institut textile et chimique de Lyon - Concours Challenge Itech - Convention - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine conduit une politique de développement dans les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que ville de l'intelligence de la mode et de la création. Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

La politique de Lyon Vision Mode

L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain. Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon Vision Mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à l'innovation et à la recherche. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 et surtout l'ouverture totale des marchés depuis le 1er janvier 2005 se traduisent par des bouleversements très importants des marchés mondiaux. Le renforcement de la concurrence asiatique contraint les entreprises régionales du textile à renforcer leurs avantages concurrentiels en matière d'innovation et de créativité.

Le Challenge Itech est un concours d'innovation initialement orienté vers la filière textile, qui vise à rapprocher PME et étudiants de l'enseignement supérieur sur des thèmes de recherche et sur des développements industriels.

L'objectif, à travers le soutien de la Communauté urbaine au Challenge Itech depuis 2003, est de permettre le développement de ce concours à d'autres secteurs d'activités connexes au textile. En effet, l'approche industrielle a mis en évidence une demande de plus en plus forte de fonctionnalité des produits, entraînant la mise sur le marché de produits complexes et composites faisant intervenir dans leur fabrication des technologies employées dans d'autres secteurs d'activité (ex : cosmétotextiles, texticaments, mais également les matériaux composites, alliage de textile et de matières plastiques...).

La Communauté urbaine souhaite donc soutenir l'institut textile et chimique de Lyon pour l'organisation du concours Challenge Itech en 2005, en cohérence avec le contrat d'objectifs régional signé entre les professions textile-habillement, l'Etat et la région Rhône-Alpes.

Le Challenge Itech : objectifs et déroulement

Le Challenge Itech est organisé chaque année depuis 1992 par l'institut textile et chimique de Lyon (Itech Lyon). Les objectifs du concours sont les suivants :

- développer l'esprit d'innovation et de créativité des étudiants de l'Itech, en leur proposant de véritables projets industriels dans le cadre de leurs stages de fin d'étude,
- favoriser les transferts de technologie grâce à l'apport de compétences non présentes dans l'entreprise (équipes pluridisciplinaires de différentes écoles, accès aux laboratoires de recherche des écoles),

- développer des possibilités de création d'activités nouvelles, basées sur l'innovation et le développement de procédés et produits nouveaux.

Historiquement orientés vers la filière textile, le Challenge Itech a été créé pour inciter cette industrie à retrouver, par l'innovation technologique, de nouvelles sources de création, nécessaires à son développement et à son positionnement sur un marché de plus en plus globalisé. Depuis 2003, dans le cadre de son partenariat avec la Communauté urbaine, le challenge s'est progressivement ouvert à d'autres secteurs (cosmétologie, cuir, plasturgie).

Le challenge se déroule en trois étapes :

- la préparation (mars -décembre 2004) : recherche de sujets d'étude, de partenaires industriels et écoles, mise au point et diffusion des descriptifs d'étude, formation des équipes de recherche,

- le lancement (janvier à avril 2005) : exécution des études par les équipes de recherche,

- le jugement des rapports d'étude et la cérémonie de remise des prix (septembre 2005).

- les résultats de l'édition 2003-2004 du concours :

. 18 études lancées, dont 13 avec succès, qui ont impliqué 18 partenaires industriels, 30 étudiants et 14 écoles, laboratoires et universités,

. sept brevets d'intention déposés ou en cours, 13 entreprises sur 18 vont donner une suite industrielle aux travaux,

. un élargissement sectoriel : trois études dans le secteur de la plasturgie et deux dans le secteur cosmétique,

. poursuite de l'eupéanisation du concours, avec des thèmes de recherche en collaboration avec d'autres écoles du réseau dans le cadre du programme européen pilote Léonardo.

- les objectifs de la convention 2005 : réaliser le prévisionnel du 13° challenge (2004-2005) :

. 13 projets de recherche associant 21 élèves issus de 13 écoles et laboratoires,

. maintien de l'élargissement sectoriel : trois études de secteurs connexes au textile (plasturgie, cosmétologie, cuir),

. quatre études menées avec des industriels de la métropole lyonnaise,

. poursuite des projets de collaboration avec les écoles européennes (à la fin du programme pilote Léonardo).

- les objectifs pour la préparation du 14° challenge (2005-2006) :

. engagement d'une vingtaine de projets de recherche, dont au moins quatre menés avec des industriels lyonnais,

. intensification de l'ouverture aux secteurs d'activité connexes au textile (plasturgie, cosmétologie, cuir) en partenariat avec le centre européen de dermocosmétologie, le centre technique du cuir et le groupement des industriels de la plasturgie de la région Rhône-Alpes,

. intégration de la dimension créativité/design/marketing dans l'approche de l'innovation (produits finis), dans le cadre d'un partenariat à initier avec le centre du design Rhône-Alpes,

. valorisation des compétences locales (PME et écoles) et les retombées industrielles et commerciales du concours : actions de communication-presse à partir des success story, implication d'entreprises leader (jury, partenariats avec leurs sous-traitants), synergie à développer avec d'autres événements professionnels pour augmenter la visibilité.

- le budget prévisionnel 2005 :

Le coût total de l'action s'élève à 170 850 € en 2005.

- les dépenses prévisionnelles :

- . salaires charges : 60 000 €,
- . fonctionnement (imprimerie, édition de programmes, documents de promotion) : 49 850 €,
- . hébergement/structure : 16 000 €,
- . organisation manifestation et dotation des prix : 45 000 €.

- le plan de financement prévisionnel :

. région Rhône-Alpes	68 600 €
. communauté urbaine de Lyon	30 000 €
. chambre de commerce et d'industrie de Lyon	2 500 €
. Première Vision	10 500 €
. industriels partenaires	36 000 €
. autres financements privés	23 250 €

- l'évaluation 2005 :

L'évaluation 2005 de l'Itech pour l'organisation du Challenge Itech, portera sur :

. les résultats de l'édition 2004-2005 :

- le nombre de brevets déposés suite à l'édition 2004-2005,
- le nombre d'entreprises ayant donné une suite industrielle et/ou commerciale aux travaux de recherche de l'édition 2004-2005,
- le nombre d'entreprises participantes à la manifestation de remise des prix,
- les retombées presse,

. la préparation de l'édition 2005-2006 :

- le nombre de projets de recherche accompagnés,
- l'augmentation du nombre projets conduits avec des PME de secteurs connexes au textile (cosmétologie, cuir),
- l'intégration de la dimension design dans l'approche de l'innovation (partenariat à initier avec le centre du design Rhône-Alpes),
- l'implication d'une entreprise leader dans l'organisation du concours.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Institut textile et chimique de Lyon à hauteur de 30 000 € pour l'exercice 2005 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'Institut textile et chimique de Lyon.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € pour l'exercice 2005.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,